

INFOLETTRE

1er novembre 2024

sebr.lacsq.org

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU

CONTENU DE CE NUMÉRO:

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE DU 4 NOVEMBRE
- AMPLITUDE
- 2 NOVEMBRE: JOURNÉE DE RECONNAISSANCE DU MILITANTISME SYNDICAL
- TOUCHE PAS À MA FRANCISATION
- POINT DE PRESSE CONCERNANT LA FRANCISATION
- RAPPEL JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 8 NOVEMBRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE
- CAPSULE NOUVELLE ENTENTE
- CAPSULE EXPLICATIVE SUR LA SIMULATION D'UN **FONDS DE GRÈVE**



Le 2 novembre, prenons le temps de leur dire







Cliquez sur l'image ci-contre afin d'accéder au visionnement du point de presse de M. Guillaume Cliche-Rivard, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'immigration, de francisation et d'intégration, et M. Pascal Paradis, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de travail et d'emploi, concernant les coupes en francisation dans les CSS. Richard Bergevin, Monsieur président de la FSE, était présent.

RAPPEL POUR LES ENSEIGNANTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Vous pouvez être en télétravail lors de la journée pédagogique du vendredi 8 novembre.



Essemblée générale virtuelle

4 NOVEMBRE 2024 À 16 H 30

Vous avez reçu, en début de semaine, une convocation pour l'assemblée générale virtuelle à venir. Au cours de cette assemblée, il y aura la présentation d'une entente de principe pour nos arrangements locaux ainsi qu'un vote s'y rattachant. Vous devez vous inscrire pour y assister en cliquant sur le lien d'inscription retrouvé dans le courriel ou encore en cliquant ici.

L'amplitude couvre une période de 1/2 heure avant le début des cours et 1 heure après, sans excéder une journée de 8 heures.

En FGA, si les cours sont en soirée, cette amplitude est de 1 heure avant et de 1/2 heure après.

Cela ne signifie pas que vous devez être présents à l'école pendant toute cette période, puisque vous déterminez votre temps de travail (ATP) qui ne nécessite pas la présence d'élèves.

Cela signifie simplement que vous devez être disponibles si votre direction a besoin de vous pour diverses rencontres.

la nouvelle entente nationale vous sera présentée dans l'infolettre.

DÉPASSEMENT DE TÂCHE ÉDUCATIVE 6-7.01 c)

8-6.02 c)

Enseignants à 100%

Vous êtes payés 1/1000 de votre échelon + 33%, lorsque vous faites de la suppléance dépannage.

Enseignants à moins de 100%,

Vous êtes payés 1/1000 de votre échelon, lorsque vous faites de la suppléance dépannage.



BON WEEK-END!

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU